

N° 7011

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création
d'un lycée à Clervaux**

* * *

*(Dépôt: le 5.7.2016)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (16.6.2016).....	1
2) Exposé des motifs	2
3) Texte du projet de loi.....	5
4) Commentaire des articles.....	5
5) Fiche financière.....	6
6) Texte coordonné.....	9
7) Fiche financière coordonnée.....	10
8) Fiche d'évaluation d'impact.....	11
9) „Sproochenhaus“	14
10) „Besoins en infrastructures“.....	24

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique. – Notre Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux.

Palais de Luxembourg, le 16 juin 2016

*Le Ministre de l'Education nationale
de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Claude MEISCH

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

Créé par la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux, le lycée va ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2018. L'offre scolaire prévue à l'article 2 de la loi du 13 juin 2013 comporte:

1. *le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique y compris le régime préparatoire;*
2. *la division inférieure de l'enseignement secondaire.*

L'implantation du lycée à Clervaux, caractérisée par un déficit sensible d'offre scolaire par rapport à l'évolution démographique régionale, contribue à une répartition plus équilibrée de la population scolaire croissante dans le pôle d'enseignement Nord.

En plus, il importe que le lycée dispose, dès sa création, d'une offre de formation répondant aux besoins de la région, d'une bonne accessibilité en vue d'une assise forte dans la région permettant de maintenir, voire de renforcer les atouts du centre de développement et d'attraction de la région de Clervaux.

Structure et offre scolaire

Le futur lycée à Clervaux a une forte assise régionale; les autres lycées les plus proches sont situés à des distances non négligeables, d'où l'opportunité d'étendre l'offre scolaire à la division supérieure de l'enseignement secondaire, au cycle moyen et au cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Il s'avère aussi que le fait de pouvoir continuer les études dans les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire, du cycle moyen et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique au même lycée constitue, pour beaucoup de parents, une des conditions essentielles pour inscrire leur enfant dans une classe de 7^e. Cette perspective aurait donc des répercussions positives sur le nombre d'inscriptions en classe de 7^e de l'enseignement secondaire.

Le lycée à Clervaux se rallie aux objectifs de „Digital Lëtzebuerg“ et assume sa responsabilité en tant qu'adhérent de la communauté de stakeholder supportant le développement des compétences numériques, informatiques (e-skills) et de la littéracie numérique, voire médiatique. Pour cela, il lance un programme d'action à long terme en vue d'encourager le développement des compétences numériques dans la division inférieure de l'enseignement secondaire et dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

„L'éducation à l'informatique, au monde économique et à la citoyenneté est fondamentale pour préparer les jeunes au marché du travail d'aujourd'hui ...“¹ L'objectif de notre type d'apprentissage, du concept pédagogique du lycée à Clervaux, est de renforcer ces compétences transversales tout au long du curriculum scolaire et au-delà, tout en complétant les compétences de base dans les domaines de l'alphabétisation, des mathématiques et des sciences.

„Ce n'est qu'en dotant nos enfants et nos jeunes des aptitudes nécessaires, y compris de compétences transversales, que nous permettrons à l'Union européenne de rester compétitive et de tirer profit des possibilités offertes par l'économie de la connaissance“, a déclaré Androulla Vassiliou, commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse.

A Bruxelles, le 4 mars 2013 le président Barroso a déclaré: „La grande coalition que nous lançons aujourd'hui est un élément essentiel pour remettre l'économie européenne sur les rails et procurer des emplois à une partie des quelque 26 millions de chômeurs que compte l'Europe. Je félicite les entreprises qui ont adhéré à ce projet aujourd'hui. Si, ensemble, nous réussissons à inverser la tendance et à pourvoir les emplois vacants de plus en plus nombreux dans le secteur des TIC, l'impact dans l'ensemble de l'économie sera beaucoup plus large. Nous voulons donner aux Européens les moyens d'occuper les emplois qui joueront un rôle moteur dans la prochaine révolution des TIC.“

L'Europe ne peut se permettre de laisser inexploitées de telles possibilités d'emploi.²

1 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-12-1224_fr.htm

2 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-182_fr.htm

„Digital Lëtzebuerg“³: *Le Luxembourg a, au cours des dernières années, connu un coup d'accélérateur important avec le développement au pays d'entreprises technologiques innovantes, que ce soit dans le secteur des médias, du commerce électronique, des contenus numériques, du cloud computing, du Big Data, des paiements électroniques, etc. (...)*

Toutefois, ces investissements dans la modernisation et l'acquisition de compétences technologiques de pointe ne servent pas uniquement les acteurs du commerce électronique: l'ICT est tant un secteur économique en soi qu'un vecteur de compétitivité pour tous les autres secteurs socio-économiques, donc un sujet à composante tant verticale qu'horizontale, qui s'inscrit dans la logique de rationalisation et d'efficacité, de modernisation et de 'do more with less' que le Gouvernement s'est donnée comme mot d'ordre.

Le Gouvernement ambitionne de renforcer et de consolider à terme la position du pays dans le domaine de l'ICT et de hisser le Luxembourg en réel centre d'excellence 'high tech'. Il est par conséquent désormais impératif que le pays se dote d'une stratégie numérique globale et cohérente, englobant des sujets aussi divers que l'informatisation des services de l'Etat, les compétences numériques („e-skills“), l'adaptation des instruments de soutien financier, le développement de nouvelles niches de compétences nouveaux marchés (big data, technologies de la santé, innovation dans les services au secteur financier („FinTech“), devises virtuelles, industries créatives, etc.), et que le Gouvernement décline cette stratégie de manière horizontale et conséquente à travers l'ensemble de ses politiques qui pourraient s'avérer pertinentes.

„Digital Lëtzebuerg“ se veut l'affirmation d'un nouveau visage assumé du pays et d'une action stratégique cohérente, déterminée et conséquente pour faire du Luxembourg un synonyme de pays moderne ouvert, hautement connecté et paré pour une économie – une société – numérique.

Comme l'offre de formation est insuffisante et les salariés qualifiés trop peu nombreux au regard des besoins des entreprises actives dans le secteur des technologies de l'information et de la communication, le lycée à Clervaux s'inscrit dans le courant de la promotion stratégique et de la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux de „Digital Lëtzebuerg“.

Au vu de ce qui précède, il s'avère utile qu'aux cycles moyen et supérieur, le lycée à Clervaux offre des systèmes d'enseignement et de formations professionnelles, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et des médias.

Dans le canton de Clervaux, quelque 800 emplois sont en étroite relation avec les métiers de la construction. Voilà pourquoi l'offre scolaire pourrait être complétée par divers régimes de la formation professionnelle qui sont tous en relation avec le domaine de la construction, de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures.

Pour des raisons pédagogiques et en vue d'une utilisation rationnelle des infrastructures et équipements, il y aurait lieu de regrouper verticalement les formations de la même spécialité, notamment pour les formations en relation avec les technologies de l'information et de la communication, ainsi que pour celles en relation avec le domaine de la construction.

De plus, le cycle complet de la division technique générale, ainsi que le cycle complet de la section sciences naturelles seront également offerts au lycée à Clervaux.

Enfin, l'offre sera complétée par le cycle complet de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Dans la perspective d'une offre verticale, le lycée à Clervaux offrira le cycle de spécialisation „sciences naturelles – mathématiques“ qui sera complété par des cours de bio-informatique.

Toutes les sections et toutes les divisions pourraient être prévues, sachant que l'autorisation définitive d'organiser les classes d'une section, d'une division donnée est à accorder par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions, à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves inscrits.

La Chambre des Députés a invité le Gouvernement à prévoir des classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire au lycée à Clervaux par la motion votée le 10 juillet 2008:

„La Chambre des Députés,

- constatant que les lycées récemment créés sont conçus comme des lycées mixtes à dominante technique offrant aux élèves la possibilité de suivre les cours de la division inférieure de l'enseignement secondaire, du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire*

3 <https://www.gouvernement.lu/4103941/dossier-de-presse-digital-letzebuerg-20141017.pdf>

technique ainsi que certaines formations des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique;

- *constatant qu'en raison de ce concept limitatif des nouveaux lycées beaucoup d'élèves sont obligés de poursuivre leurs études dans la division supérieure de l'enseignement secondaire dans un autre lycée;*
- *considérant que l'équipement des nouveaux lycées permettrait d'étendre l'offre scolaire à des sections de la division supérieure de l'enseignement secondaire;*
- *considérant que cette ouverture permettrait en outre une utilisation rationnelle des infrastructures des lycées à dominante technique ainsi qu'une réduction des transports scolaires;*

Invite le gouvernement,

- *à créer selon les besoins des classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans les nouveaux lycées et dans les lycées secondaires techniques existants.*“

Du chef de ce qui précède, il serait utile que le lycée à Clervaux puisse offrir aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique, dès la première rentrée scolaire 2018/2019, la perspective de pouvoir continuer leurs études dans leur lycée de proximité.

Création d'une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques

Le ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse prépare la mise en place, au nord du pays, d'une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques qui accueillera des élèves de 11 à 15 ans qui pâtissent de sévères troubles de comportement et qui risquent d'être orientés vers des structures spécialisées à l'étranger. Le but est de réintégrer le plus rapidement possible ces élèves à une classe régulière, après un séjour maximal de deux ans dans la structure. Les élèves restent inscrits à leur établissement d'origine et une collaboration régulière avec ce lycée et avec les parents est indispensable. Sont visés, notamment, les élèves de classes mosaïques qui ne peuvent être réintégrés à leur classe d'origine ou à une autre classe régulière.

Une importance particulière serait accordée au suivi de ces élèves dans le cadre d'une situation scolaire très structurée sur la base d'un enseignement en petit groupe. Les élèves y apprendraient à améliorer leurs stratégies d'apprentissage et à retrouver la motivation pour la formation scolaire. Les troubles du comportement apparaissant lors des cours seraient pris en charge par l'éducateur gradué de permanence et par le pédagogue. L'éducateur gradué organiserait des activités adaptées pour le développement socio-émotionnel des élèves; le pédagogue se pencherait sur les troubles du comportement.

Un médecin-pédopsychiatre conseillerait l'équipe enseignante et socio-pédagogique dans sa démarche et serait la personne de contact, le cas échéant, avec les médecins traitants des élèves.

Le projet *Sproochenhaus VTT* (Verhalen testen an trainéieren) fonctionnerait complémentirement au projet *Izigerstee VTT* et accueillerait les premiers élèves pour la rentrée scolaire 2018/2019 sur le site du Sproochenhaus à Wilwerwiltz qui avait été utilisé dans le passé par une A.S.B.L. à des fins servant la langue luxembourgeoise. Après l'acquisition définitive de la maison Sproochenhaus par l'Etat en 2016, elle serait attachée comme annexe au lycée à Clervaux.

TEXTE DU PROJET DE LOI

Article unique. La loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux est modifiée comme suit:

1° A l'article 2 sont apportées les modifications suivantes:

a) Le point 2 est remplacé par le texte suivant:

„2. la division inférieure et la division supérieure de l'enseignement secondaire;“

b) Il est complété par les points 3 et 4 suivants:

„3. le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique;

4. une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.“

2° L'article 3 est remplacé par la disposition suivante:

„**Art. 3.** Le cadre du personnel comprend un directeur, des directeurs adjoints et des fonctionnaires des différentes catégories de traitement telles que prévues par la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.“

3° L'article 5 est abrogé.

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article unique

1° Cet article modifie l'article 2 de la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux.

Au point 2 est désormais inscrite la division supérieure de l'enseignement secondaire de sorte que le lycée à Clervaux puisse organiser des classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

Au point 3 sont désormais inscrits le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique de sorte que le lycée à Clervaux puisse organiser des classes du cycle moyen et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique.

Toutes les sections, et toutes les divisions pourraient être prévues, mais l'autorisation définitive d'organiser les classes d'une section, d'une division donnée sera accordée par le ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves inscrits.

Au point 4 est inscrite la structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques, explicitée dans l'exposé des motifs.

2° Cet article est adapté aux nouvelles dispositions de la loi 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat, qui ne spécifient plus les fonctions et emplois.

3° L'article 5 est abrogé suite aux nouvelles dispositions de la loi 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat, qui ne spécifient plus les fonctions et emplois.

*

FICHE FINANCIERE

La loi aura comme conséquence que le lycée à Clervaux accueillera également des élèves de la division supérieure de l'enseignement secondaire et des élèves du cycle moyen et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique et offrira une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.

<i>Rubriques</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles budgétaires</i>
Frais de personnel		
– Fonctionnaires enseignants	6.445.669,77 €	11.1.11.000
– Fonctionnaires administratifs	791.414,84 €	
– Employés	104.517,71 €	11.1.11.010
– Ouvriers	74.980,71 €	11.1.11.030
– Indemnités d'habillement	3.126,51 €	11.1.11.100
Total „Frais de personnel“:	7.419.709,54 €	
Frais de fonctionnement		
– Dotation SEGS*	425.225,00 €	11.1.41.085
Total „Frais de fonctionnement“:	425.225,00 €	
Impact financier	7.844.934,54 €	

* SEGS: Services de l'Etat à gestion séparée

*

EXPLICATIONS PORTANT SUR LA FICHE FINANCIERE

Frais de personnel

Personnel enseignant

En ce qui concerne les frais du personnel enseignant, il est estimé que l'effectif du personnel enseignant de 79 unités est majoré de 54 enseignants.

Dans l'enseignement secondaire technique, le traitement moyen s'élève à 453 points indiciaires.

$54 * 453 = 24.462$ points indiciaires

Calcul:

Rémunérations de base: $24.462 * 1,02 * 28,5794 * 7,9454 = 5.665.796,95$ €

Allocations de fin d'année: $24.462 * 1,04 * 27,0619 * 7,9454 * 1/12 = 455.845,96$ €

Charges sociales patronales: $24.462 * 1,02 * 28,5794 * 7,9454 * 0,045 = 254.960,86$ €

Allocations de repas: $54 * 1.279 = 69.066,00$ €

Traitement total à prévoir pour les fonctionnaires enseignants: $6.445.669,77$ €

Personnel administratif

En ce qui concerne le personnel administratif, des engagements au service de l'Etat se feront par dépassement de l'effectif total du personnel et en dehors du nombre d'engagements de renforcement déterminé par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice en question et engendreront des *dépenses supplémentaires à l'article 11.1.11.000 – Traitements des fonctionnaires* (section de l'enseignement postprimaire).

a) pour le lycée

1 rédacteur B1, sous-groupe administratif (rédacteur faisant fonction de secrétaire)	203 points indiciaires
1 surveillant de salle D3, sous-groupe administratif (concierge)	150 points indiciaires
2 artisans, D1, sous-groupe attributions particulières (2 * 160)	320 points indiciaires
2 agents de salle, D3, sous-groupe administratif (garçons de salle) (2 * 128 + 2 * 7)	270 points indiciaires
2 experts en sciences humaines, A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur gradué) (2 * 278)	556 points indiciaires
2 chargés techniques B1, sous-groupe technique (informaticien diplômé) (2 * 203)	406 points indiciaires
1 employé, B1, technicien diplômé	194 points indiciaires
Total lycée	2099 points indiciaires

b) pour le projet „Sproochenhaus VTT“ (structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques)

1 expert en sciences humaines, A1, sous-groupe éducatif et psycho-social (pédagogue de l'éducation spéciale)	340 points indiciaires
2 experts en sciences humaines, A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur gradué) (2 * 278)	556 points indiciaires
Total „Sproochenhaus VTT“	896 points indiciaires

Le calcul des frais du personnel administratif se base sur un total de 2.995 points indiciaires.

Calcul:

Rémunérations de base	$2.995 * 1,02 * 27,9642 * 7,9454 = 678.758,32 \text{ €}$
Allocations de fin d'année	$2.995 * 1,04 * 26,4794 * 7,9454 * 1/12 = 54.610,08 \text{ €}$
Charges sociales patronales	$2.995 * 1,02 * 27,9642 * 7,9454 * 0,0565 = 38.349,84 \text{ €}$
Allocations de repas:	$14 * 1.406,90 = 19.696,60 \text{ €}$
Total à prévoir pour les fonctionnaires administratifs:	791.414,84 €

**Indemnités des employés occupés à titre permanent
(article 11.1.11.010)**

Pour le secrétariat du lycée ainsi que pour la gestion des réseaux informatiques, 2 employés D pourront être engagés par dépassement de l'effectif total du personnel et en dehors du nombre d'engagements de renforcement déterminé par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice concerné.

2 employés administratifs niveau général B1, sous-groupe administratif (employé de l'Etat de la carrière D) (2 * 194)	388 points indiciaires
Total:	388 points indiciaires

Le calcul des frais des employés occupés à titre permanent se base sur un total de 388 points indiciaires.

Calcul:

Rémunérations de base	$388 * 1,02 * 26,4794 * 7,9454 = 83.263,72 \text{ €}$
Allocations de fin d'année	$388 * 1,04 * 26,4794 * 7,9454 * 1/12 = 7.074,70 \text{ €}$
Charges sociales patronales	$388 * 1,02 * 26,4794 * 7,9454 * 0,1365 = 11.365,50 \text{ €}$
Allocations de repas:	$2 * 1.406,90 = 2.813,80 \text{ €}$
Total à prévoir pour les employés:	104.517,71 €

**Indemnités des ouvriers occupés à titre permanent
(article 11.1.11.030)**

Pour les travaux d'entretien du lycée, 2 salariés à tâche artisanale pourront être engagés par dépassement de l'effectif total du personnel et en dehors du nombre d'engagements de renforcement déterminé par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice concerné.

2 salariés; artisans avec CATP (ouvrier à tâche artisanale) (2 * 131) 262 points indiciaires

Total: 262 points indiciaires

Le calcul des frais des ouvriers occupés à titre permanent se base sur un total de 262 points indiciaires.

Calcul:

Rémunérations de base	$262 * 1,02 * 27,0619 * 7,9454 = 57.461,31$ €
Allocations de fin d'année	$262 * 1,04 * 27,0619 * 7,9454 * 1/12 = 4.882,33$ €
Charges sociales patronales	$262 * 1,02 * 27,0619 * 7,9454 * 0,1376 = 7.906,68$ €
Allocations mensuelles (art. 25 bis contrat collectif):	$2 * 11 * 27,0619 * 7,9454 = 4.730,39$ €
Total à prévoir pour les salariés:	74.980,71 €

Indemnités d'habillement (article 11.1.11.100)

<i>Fonction</i>	<i>Tarif en €</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Total en €</i>
Artisan	362,02	2	724,04 €
Surveillant de salle	362,02	1	362,02 €
Agent de salle	362,02	2	724,04 €
Salariés	246,83	2	493,66 €
Suppl. de 1 ^{re} mise	164,55	5	822,75 €
Total:			3.126,51 €

Récapitulatif – frais de personnel

Il est à souligner que les frais de personnel concernant les enseignants et leur répercussion sur l'impact financier dépendent du nombre de classes nouvelles organisées progressivement à partir de la mise en service de l'établissement ainsi que de la répartition du personnel enseignant entre titulaires et chargés d'éducation. Le maximum des frais de personnel à la fin de la période de mise en opération correspond aux frais de personnel calculés ci-dessus.

Total à prévoir pour les fonctionnaires, employés et ouvriers 7.419.709,54 €

Indemnités

Frais de fonctionnement (article 11.1.41.085)

Le lycée aura une capacité d'accueil d'environ 1.100 élèves répartis sur plus ou moins 83 classes.

Depuis l'année 2006, tous les lycées publics fonctionnent sur la base de la gestion séparée. La gestion séparée est régie par les dispositions légales suivantes:

- 1) La loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées stipule qu'un lycée peut être constitué en service de l'Etat à gestion séparée par la loi budgétaire en conformité avec l'article 74 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat (Art. 18).
- 2) Le règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion.

Les frais de fonctionnement intégrés dans la dotation de la SEGS d'un lycée sont les suivants:

Frais d'exploitation courants:

- Fonctionnement des classes,
- Frais de bureau,
- Bibliothèque,
- Logiciels.

Frais d'exploitation et d'entretien:

- Chauffage,
- Eau, gaz, électricité,
- Nettoyage,
- Bâtiments: Entretien et réparations.

Equipements:

- Equipements informatiques,
- Equipements didactiques,
- Mobilier.

En ce qui concerne la dotation financière de l'Etat à attribuer au lycée, il y a lieu de se référer à celle d'un lycée de la nouvelle génération de bâtisse et à orientation technologique tel que le Lënster-Lycée à Junglinster. La dotation sera majorée de 322.225 €, avec un total de 700.000 €.

En ce qui concerne la dotation financière de l'Etat à attribuer au lycée quant à l'organisation de la structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques, il y a lieu de se référer à celle d'un projet similaire tel que le „Izegerstee VTT“. La dotation sera majorée de 103.000 €.

Dotation nécessaire supplémentaire à prévoir: 425.225 €

*

TEXTE COORDONNE

(loi du 13 juin 2013)

Art. 1^{er}. Il est créé un lycée à Clervaux.

*(loi du ***)*

Art. 2. L'offre scolaire comporte:

1. le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique y compris le régime préparatoire;
2. la division inférieure et la division supérieure de l'enseignement secondaire de l'enseignement secondaire;
3. le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique;
4. une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.

*(loi du ***)*

Art. 3. Le cadre du personnel comprend un directeur, des directeurs adjoints et des fonctionnaires des différentes catégories de traitement telles que prévues par la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat.

(loi du 13 juin 2013)

Art. 4. Les enseignements secondaire et secondaire technique de l'établissement sont soumis aux lois et règlements respectivement de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique.

*(loi du ***)*

Art. 5. (abrogé par la loi du ***)

(loi du 13 juin 2013)

Art. 6. Les engagements définitifs au service de l'Etat, résultant des dispositions de l'article 5, se font par dépassement de l'effectif total du personnel et en dehors du nombre des engagements de renforcement déterminé par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour les exercices concernés.

*

FICHE FINANCIERE COORDONNEE

La loi aura comme conséquence que le lycée à Clervaux accueillera des élèves de la division inférieure, de la division supérieure de l'enseignement secondaire et des élèves du cycle inférieur, du cycle moyen et du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique et offrira une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.

<i>Rubriques</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles budgétaires</i>
Frais de personnel		
– Fonctionnaires enseignants	15.234.133,35 €	11.1.11.000
– Fonctionnaires administratifs	1.607.755,44 €	
– Employés	245.463,30 €	11.1.11.010
– Ouvriers	179.730,64 €	11.1.11.030
– Indemnités d'habillement	7.279,90 €	11.1.11.100
Total „Frais de personnel“:	17.274.362,63 €	
Indemnités		
– Pour services extraordinaires	176.450,00 €	11.1.11.130
– Pour services de tiers	21.153,75 €	11.1.12.000
– Pour frais de route, de séjour et de déménagement	7.650,00 €	11.1.12.010
– Pour les jurys d'examens, commission d'études et pour fournitures diverses	1.530,00 €	11.1.12.301
Total „Indemnités“:	206.783,75 €	
Frais de fonctionnement		
– Dotation SEGS*	803.000,00 €	
– Frais d'exploitation du complexe sportif	339.037,00 €	11.1.41.085
– Exploitation du restaurant scolaire	329.000,00 €	
Total „Frais de fonctionnement“:	1.471.037,00 €	
Impact financier	18.952.183,38 €	

* SEGS: Services de l'Etat à gestion séparée

*

FICHE D'EVALUATION D'IMPACT

Coordonnées du projet

Intitulé du projet:	Projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux
Ministère initiateur:	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Auteur(s):	Jean Billa
Tél:	247-85147
Courriel:	jean.billa@men.lu
Objectif(s) du projet:	1) Elargissement de l'offre scolaire du lycée à Clervaux par la division supérieure de l'enseignement secondaire, par le cycle moyen et par le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique; 2) création d'une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.
Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s)impliqué(e)(s):	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Ministère des Finances	
Date:	09.05.2016

Mieux légiférer

1. Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) consultée(s): Oui Non
Si oui, laquelle/lesquelles:
Remarques/Observations:

2. Destinataires du projet:

– Entreprises/Professions libérales:	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
– Citoyens:	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
– Administrations:	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

3. Le principe „Think small first“ est-il respecté? Oui Non N.a.¹
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité?)
Remarques/Observations:

4. Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire? Oui Non
Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière? Oui Non
Remarques/Observations:
Le texte coordonné est annexé à l'avant-projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux

5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures? Oui Non
Remarques/Observations:

¹ N.a.: Non applicable.

6. Le projet contient-il une charge administrative² pour le(s) destinataire(s)? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet?) Oui Non
- Si oui, quel est le coût administratif³ approximatif total?
(nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)
7. a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire? Oui Non N.a.
- Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?
- b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁴? Oui Non N.a.
- Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?
8. Le projet prévoit-il:
- une autorisation tacite en cas de non-réponse de l'administration? Oui Non N.a.
 - des délais de réponse à respecter par l'administration? Oui Non N.a.
 - le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois? Oui Non N.a.
9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p. ex. prévues le cas échéant par un autre texte)? Oui Non N.a.
- Si oui, laquelle:
10. En cas de transposition de directives communautaires, le principe „la directive, rien que la directive“ est-il respecté? Oui Non N.a.
- Si non, pourquoi?
11. Le projet contribue-t-il en général à une:
- a) simplification administrative, et/ou à une Oui Non
 - b) amélioration de la qualité réglementaire? Oui Non
- Remarques/Observations:
12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites? Oui Non N.a.
13. Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)? Oui Non
- Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système?
14. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée? Oui Non N.a.
- Si oui, lequel?
- Remarques/Observations:

2 Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en oeuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

3 Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

4 Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

Egalité des chances

15. Le projet est-il:
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes? Oui Non
 - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui Non
 - Si oui, expliquez de quelle manière:
 - neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui Non
 - Si oui, expliquez pourquoi:
Il s'applique à tous les élèves indifféremment de leur sexe.
 - négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes? Oui Non
 - Si oui, expliquez de quelle manière:
16. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes? Oui Non N.a.
- Si oui, expliquez de quelle manière:

Directive „services“

17. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁵? Oui Non N.a.
- Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:
www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html
18. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers⁶? Oui Non N.a.
- Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur:
www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

*

⁵ Article 15, paragraphe 2 de la directive „services“ (cf. Note explicative, p. 10-11)

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive „services“ (cf. Note explicative, p. 10-11)

„SPROOCHENHAUS VTT“

LYCEE A CLERVAUX

Sproochenhaus VTT***Verhalen Testen an Trainéieren****Structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques*

Structure scolaire axée sur „le comportement et le développement socioémotionnel“

1. Préambule: la structure „Izegerstee VTT“
2. Le projet „Sproochenhaus VTT“
 - 2.1 Principes de fonctionnement
 - 2.2 Fiche signalétique du projet Spoochenhaus VTT“
3. Sproochenhaus Wëlwerwoltz
 - 3.1 Besoins en personnel
 - 3.2 Frais de fonctionnement
 - 3.3 Fiche financière
 - 3.4 Planning pour le „Sproochenhaus VTT“
 - 3.5 Situation géographique et plans
 - 3.6 Programme de construction
 - 3.7 Divers

*

**STRUCTURE SCOLAIRE AXEE SUR „LE COMPORTEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT SOCIOEMOTIONNEL“**

1. Préambule: la structure „Izegerstee VTT“¹

Le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a préparé en 2012 la mise en place d'une structure d'accueil pour élèves à comportement difficile qui accueillera des élèves de 11 à 15 ans qui pâtissent de sévères troubles de comportement et qui risquent d'être orientés vers des structures spécialisées à l'étranger. Le but est de réintégrer le plus rapidement possible ces élèves à une classe régulière, après un séjour maximal de deux ans dans la structure. Les élèves restent inscrits à leur établissement d'origine et une collaboration régulière avec ce lycée et avec les parents est indispensable. Sont visés notamment les élèves de classes mosaïques qui ne peuvent être réintégrés à leur classe d'origine ou à une autre classe régulière.

Une importance particulière est accordée au suivi de ces élèves dans le cadre d'une situation scolaire très structurée sur la base d'un enseignement en petit groupe. Les élèves y apprendront à améliorer leurs stratégies d'apprentissage et à retrouver la motivation pour la formation scolaire. Les troubles de comportement apparaissant lors des cours seront pris en charge par l'éducateur gradué de permanence et par le pédagogue. L'éducateur gradué organise des activités adaptées pour le développement socio-émotionnel des élèves; le pédagogue se penche sur les troubles de comportement.

Un médecin-pédopsychiatre est disponible 4 heures par semaine pour conseiller l'équipe enseignante et sociopédagogique dans sa démarche et pour faire le contact, le cas échéant, avec des médecins traitants les élèves.

Le projet est géré par le SCRIPT en collaboration avec le Lycée Technique de Bonnevoie, principale école partenaire. L'accompagnement métrologique et la supervision sont assurés par des collaborateurs de l'école „Zentrum für schulische und psychosoziale Rehabilitation“ des Drk-Kliniken de Berlin dont

¹ Note à Monsieur le Ministre et à Monsieur le Secrétaire d'Etat (M. Marc Barthelemy)

le responsable du service Kinder- und Jugendpsychiatrie, Prof. Dr med. Dipl.-Päd. Michael G. von Aster, s'est déclaré d'accord de superviser la pertinence du projet à Luxembourg.

Le projet a démarré en janvier 2013 en tant que projet-pilote pour 12 élèves sur le site de l'Izeger Stee qui a été utilisé dans le passé par le CAPEL. Une convention est conclue à ce sujet avec la Ville de Luxembourg, partenaire du projet.

Pour nombre d'élèves concernés, il importerait qu'ils pussent être logés dans un internat (périodes scolaires) ou un foyer (week-ends et vacances compris). Des pourparlers avec les ministères de la Famille et les prestataires concernés sont en cours.

Le projet participe à un programme Comenius „La lutte contre le décrochage par le biais de l'accrochage“ avec les établissements suivants:

- Collège Saint-François-d'Assise, Assise, Italie
- I.E.S. Juan Martin el Empecinado, Aranda De Duero, Castilla y León, Espagne
- Narva Kesklinna gümnaasium, Narva, Estonie
- Lycée Professionnel Jean-Victor Poncelet, Metz, France

2. Le projet „Sproochenhaus^{VTT}“

La question se pose s'il n'était pas opportun de mettre en place une structure d'accueil pour élèves à comportement difficile dans la région nord du pays – une structure du genre „Izegerstee^{VTT}“, et d'entamer une collaboration avec le lycée à Clervaux comme lycée d'attache.

Le projet „Sproochenhaus^{VTT}“ serait une structure d'accueil pour élèves à comportement difficile qui encadrerait des élèves de 11 à 15 ans pâtissant de sévères troubles de comportement et qui ont épuisé les offres de leurs écoles et les mesures individualisées réalisables dans le cadre de l'école régulière. La plupart d'entre eux ont déjà subi le renvoi d'un lycée ou en sont menacés.

Le projet „Sproochenhaus^{VTT}“ ouvrirait ses portes et accueillerait les premiers élèves pour la rentrée scolaire 2018/2019 sur le site du Sproochenhaus à Wilwerwiltz qui avait été utilisé dans le passé par une A.S.B.L. à des fins servant la langue luxembourgeoise. En cas de dissolution de l'A.S.B.L., la maison reviendrait au MENJE.

2.1 Principes de fonctionnement

Si des écoles ou lycées signalent des élèves, les intervenants des services d'aide impliqués et le „Sproochenhaus^{VTT}“ se concertent sur le bien-fondé d'une admission éventuelle. L'objectif primaire reste la possibilité de réintégrer ces élèves dans leur classe régulière après un séjour maximal de 2 ans au „Sproochenhaus^{VTT}“. Ce séjour est une mesure volontaire et présuppose l'accord parental.

Il y a la possibilité pour encadrer deux groupes-classe, chacune avec au plus 6 élèves. Les élèves restent inscrits dans leur école d'origine, mais sont scolarisés sur le site du „Sproochenhaus^{VTT}“. Deux équipes composées chacune d'un enseignant et d'un éducateur gradué suppléées par un pédagogue s'occupent de l'encadrement des élèves dans un cadre particulièrement structuré fonctionnant de 8 h 15 à 16 h 45. En sus de ces deux équipes, il y a une équipe mobile comprenant un éducateur gradué et un enseignant qui soignent le lien avec les écoles ou lycées, les parents, les services sociaux et autres professionnels impliqués, tout en assurant les remplacements nécessaires sur le site même.

La présence d'éducateurs pendant les cours permet d'agir au moment même d'une crise, les troubles de comportement pouvant être pris en charge de manière conséquente.

Le projet est placé sous la tutelle du SCRIPT en collaboration avec le lycée à Clervaux, principale école partenaire.

2.2 Fiche signalétique du projet „Sproochenhaus^{VTT}“

Population cible

Le projet pilote „Sproochenhaus^{VTT}“ propose une scolarisation et un encadrement pour les jeunes âgés de 11 à 15 ans fréquentant le cycle 4 de l'Ecole fondamentale ou le cycle inférieur de l'Enseignement secondaire et secondaire technique, atteints de troubles de comportement d'ordre socioémotionnel et menacés de décrochage scolaire.

La structure scolaire „Sproochenhaus^{VTT}“ propose:

- un enseignement et un encadrement en groupe restreint
- la journée continue, horaire structuré et ritualisé
- un terrain d'apprentissage de compétences socioémotionnelles
- un échange régulier avec les parents et autres professionnels thérapeutiques concernés
- l'inscription et la coopération rapprochée avec l'école d'origine
- une durée de séjour de +/- 2 ans
- une réintégration accompagnée dans l'enseignement régulier ou professionnel

Indications

Sont visés des élèves qui:

- se dressent constamment contre les règles sociales et civiles de l'Ecole
- répondent de manière inadaptée aux moindres frustrations en affichant soit un comportement agressif, oppositionnel, soit un comportement évasif, inhibé, dépressif, s'avèrent résistants aux offres d'aide scolaires
- ont subi des situations de renvoi et/ou sont au risque d'un décrochage scolaire

Organisation

- période d'adaptation de 3 mois suivie d'une évaluation bisemestrielle de la situation globale avec tous les partenaires concernés
- modèle biopsychosociaux
- setting pédagogique basé sur les concepts de la théorie comportementale
- horaire scolaire plein-temps, fortement structuré et ritualisé en différenciant les plages réservées au programme scolaire en coopération avec l'école d'origine les après-midis réservés aux offres sociopédagogiques
- groupes restreints de 6 élèves au maximum

Prise en charge complémentaire

En coopération avec des partenaires externes et sur base d'un bilan médical

- offres thérapeutiques externes
- assistance familiale
- coopération avec les professionnels des secteurs sociaux et de la santé

Accompagnement du projet

Un pédopsychiatre, représentant d'un service de Psychiatrie juvénile, assiste aux réunions hebdomadaires pour soutenir l'équipe intervenante auprès de jeunes et de leurs familles en détresse.

Evaluation

Evaluation au cours et en fin de projet: par un spécialiste en pédagogie.

Supervision de la gestion du projet „Sproochenhaus^{VTT}“

ZSPR Berlin (Zentrum für Schulische und Psychosoziale Rehabilitation), pour la gestion quotidienne et conceptuelle du projet.

Supervision de l'équipe psychopédagogique

Un psychologue accompagne les séances de supervision. Ces séances s'ajoutent au temps de travail respectif et sont hebdomadaires dans un premier temps.

Partenariats et écoles de coopération

Les écoles de coopération déclarant de collaborer étroitement avec le projet „Sproochenhaus VTT“, sont prioritaires quant à l’admission des élèves issus de leur école; les procédures d’admission sont raccourcies et elles peuvent recourir rapidement et de façon flexible aux services de l’équipe mobile du projet ainsi qu’aux autres offres. Leur collaboration consiste à collaborer en toute matière curriculaire de l’équipe sociopédagogique du projet.

Services externes

- CPOS, Centre professionnel et d’orientation scolaire & maison de l’orientation
- Ministère de la Famille & ONE (Office national de l’enfance & ses institutions sociales)
- Ministère de la Santé & les établissements de psychiatrie juvénile
- Staatliche und private soziale Beratungs- respektiv Dienstleistungsstellen
- Privat praktizierende psychologisch-therapeutische Professionelle
- ZSPR Berlin

Coordinateur du projet „Sproochenhaus VTT“

Le leitmotiv du projet „Du décrochage vers l’accrochage scolaire“² colle pratiquement à la peau du projet „Sproochenhaus VTT“: l’objectif primaire en est effectivement de repêcher des jeunes en difficulté pour essayer de créer avec eux un tournant dans leur carrière scolaire menacée. Il est important pour le „Sproochenhaus VTT“ d’arriver à repérer le plus tôt possible ces jeunes pour avoir une chance plus ou moins réelle de redresser leur situation, c.-à-d. d’arriver à les (r)accrocher de nouveau.

Au vu de ce qui précède, le département Innovation du SCRIPT paraît comme partenaire idéal pour incorporer le rôle du coordinateur du projet „Sproochenhaus VTT“.

Expert

L’expertise de Monsieur Marc Barthelemy sera sollicitée pour l’organisation du projet „Sproochenhaus VTT“.

3. Sproochenhaus Wëlwerwoltz

Le Sproochenhaus est inscrit à l’inventaire supplémentaire des immeubles classés monument national:

„L’immeuble sis 3, an Aasselbaach (maison Max Goergen), inscrit au cadastre de la commune de Kiischpelt, section WD de Wilwerwiltz, sous le numéro 421/2524. – Arrêté ministériel du 15 février 2010.“

Maison de Max Goergen, léguée par son héritier à une A.S.B.L. à des fins pédagogiques et culturelles. Le comité actuel approchait les ministères de la Culture et de l’Education nationale afin de trouver une affectation raisonnable pour cette maison.

Après quelques entretiens avec les responsables de l’A.S.B.L., les services du MENJE et le directeur du Centre national de Littérature Claude Conter, la solution suivante a été proposée:

La bibliothèque serait documentée virtuellement, puis dissolue.

La maison serait cédée gratuitement par l’A.S.B.L. à l’Etat et affectée au lycée à Clervaux pour accueillir en journée des élèves pour des activités scolaires, et à l’INL pour des cours en soirée de luxembourgeois et de français.

A noter que le lieu est bien situé (au centre, gare) par rapport à la région formée par les cantons de Wiltz et de Clervaux.

² projet COMENIUS, appelé ACCROSPOT „Du décrochage vers l’accrochage scolaire“ (<https://portal.education.lu/inno/PROJETS/ArtMID/2494/ArticleID/137/Izigerstee-VTT>)

Cette solution a été agréée:

- par Madame la Ministre de la Culture et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- et saluée par Monsieur Armand Mayer, bourgmestre de la Commune du Kiischpelt qui a promis que la commune donnerait les autorisations nécessaires
- par les membres du comité de l'A.S.B.L. présents: Messieurs Alwin Geimer, Patrick De Rond, Charel Schmit
- par les directeurs du CNL – Monsieur Claude Conter, de l'INL – Madame Karin Pundel, du lycée à Clervaux – Monsieur Jean Billa, et du Lycée du Nord – Monsieur Pierre Koppes
- par les représentants du groupe LEADER Clervaux-Vianden et du Komité Naturpark OUR, Madame Francine Keiser et Madame Joëlle Ferber
- par les responsables des ministères: Madame Nora Si Abderrahmane (Ministère de la Culture), Monsieur Marc Barthelemy (MENJE)

3.1 Besoins en personnel

Pour faire fonctionner le projet „Sproochenhaus^{VTT}“, et ceci pour 2 groupes à 6 élèves, les engagements suivants sont à prévoir:

- 4 enseignants du secondaire
- 1 pédagogue de l'éducation spéciale (Sonderpädagog)
- 2 éducateurs gradués, A2.

Ces engagements supplémentaires pourraient être inscrits dans l'avant-projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux, présenté au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en date du 20 avril 2016.

Fiche financière

Personnel enseignant

En ce qui concerne les frais du personnel enseignant, il est estimé que l'effectif du personnel enseignant est majoré de 4 enseignants.

Dans l'enseignement secondaire technique, le traitement moyen s'élève à 453 points indiciaires.
 $4 * 453 = 1.812$ points indiciaires

Calcul:

Rémunérations de base:	$1.812 * 1,02 * 28,5794 * 7,9454 = 419.688,66$ €
Allocations de fin d'année:	$1.812 * 1,04 * 27,0619 * 7,9454 * 1/12 = 33.766,37$ €
Charges sociales patronales:	$1.812 * 1,02 * 28,5794 * 7,9454 * 0,045 = 18.885,99$ €
Allocations de repas:	$4 * 1.279 = 5.116,00$ €
Traitement total à prévoir pour les fonctionnaires enseignants:	477.457,02 €

Personnel administratif

En ce qui concerne le personnel administratif, des engagements au service de l'Etat se feront par dépassement de l'effectif total du personnel et en dehors du nombre d'engagements de renforcement déterminé par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice en question et engendreront des *dépenses supplémentaires* à l'article 11.1.11.000 – *Traitements des fonctionnaires* (section de l'enseignement postprimaire).

b) pour le projet „Sproochenhaus^{VTT}“

1 expert en sciences humaines, A1, sous-groupe éducatif et psycho-social (pédagogue de l'éducation spéciale)	340	points indiciaires
2 experts en sciences humaines, A2, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur gradué) (2 * 278)	556	points indiciaires
Total projet „Sproochenhaus^{VTT}“	896	points indiciaires

Le calcul des frais du personnel administratif se base sur un total de 896 points indiciaires.

Calcul:

Rémunérations de base	$896 * 1,02 * 27,9642 * 7,9454 = 203.060,92 \text{ €}$
Allocations de fin d'année	$896 * 1,04 * 26,4794 * 7,9454 * 1/12 = 16.337,44 \text{ €}$
Charges sociales patronales	$896 * 1,02 * 27,9642 * 7,9454 * 0,0565 = 11.472,94 \text{ €}$
Allocations de repas:	$3 * 1.406,90 = 4.220,70 \text{ €}$

Total à prévoir pour les fonctionnaires administratifs: 235.092,00 €

3.2 Frais de fonctionnement

En ce qui concerne la dotation financière de l'Etat à attribuer au lycée à Clervaux, il y a lieu de se référer à celle du projet „Izigerstee^{VTT}“.

Dotations nécessaires supplémentaires à prévoir: 103.000 €

3.3 Fiche financière

<i>Rubriques</i>	<i>Montants</i>	<i>Articles budgétaires</i>
Frais de personnel		
– Fonctionnaires enseignants	477.457,02 €	11.1.11.000
– Fonctionnaires administratifs	235.092,00 €	
Total „Frais de personnel“:	712.549,02 €	
Frais de fonctionnement		
– Dotation SEGS*	103.000 €	11.1.41.085
Total „Frais de fonctionnement“:	103.000 €	
Impact financier	815.549,02 €	

3.4 Planning pour le „Sproochenhaus^{VTT}“

En 2015-2016:

Infrastructure

- projet sommaire sur la mise en état de la maison, des alentours, avec un budget indicatif: Administration des Bâtiments publics – Patrick Spaus – Jean Billa
- prévoir un lieu de mémoire à Max Goergen (artiste)
- préparation et signature de l'acte notarié: Ministère des Finances, Administration de l'enregistrement et des Domaines

Bibliothèque

- saisie électronique de la bibliothèque
- scan de la couverture et de la page de titre
- feuilleter chaque livre

En 2016-2017:

- infrastructure
- autorisations
- souscriptions
- bibliothèque
- évacuation de la bibliothèque
- services intéressés: CNL, archives, CNA, université
- vente: antiquaire ou bazar

En 2017-2018:

- travaux de mise en état

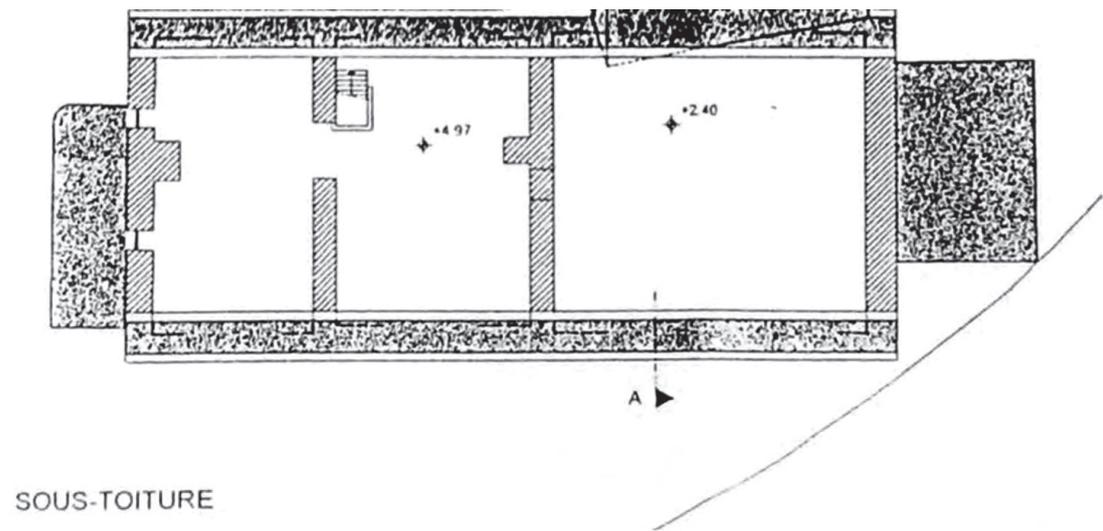
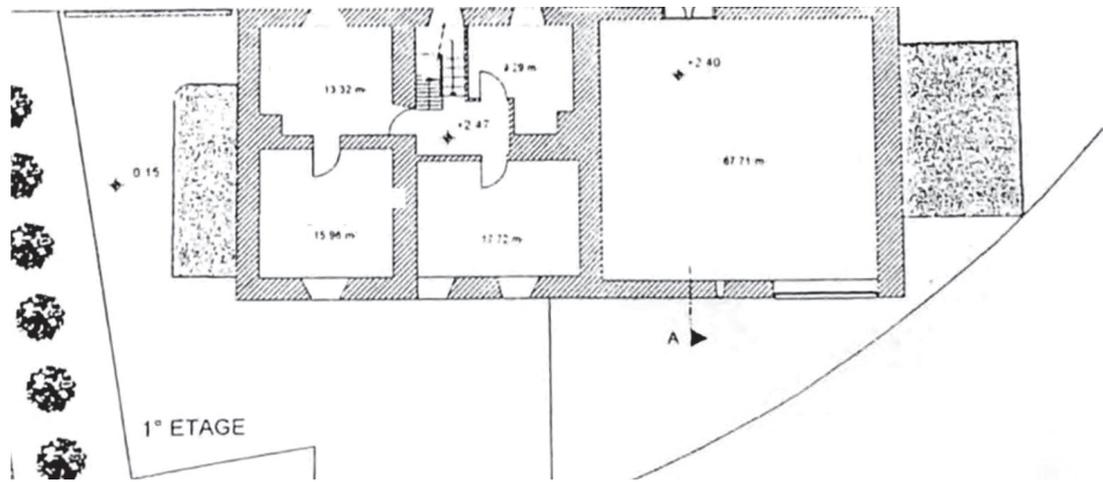
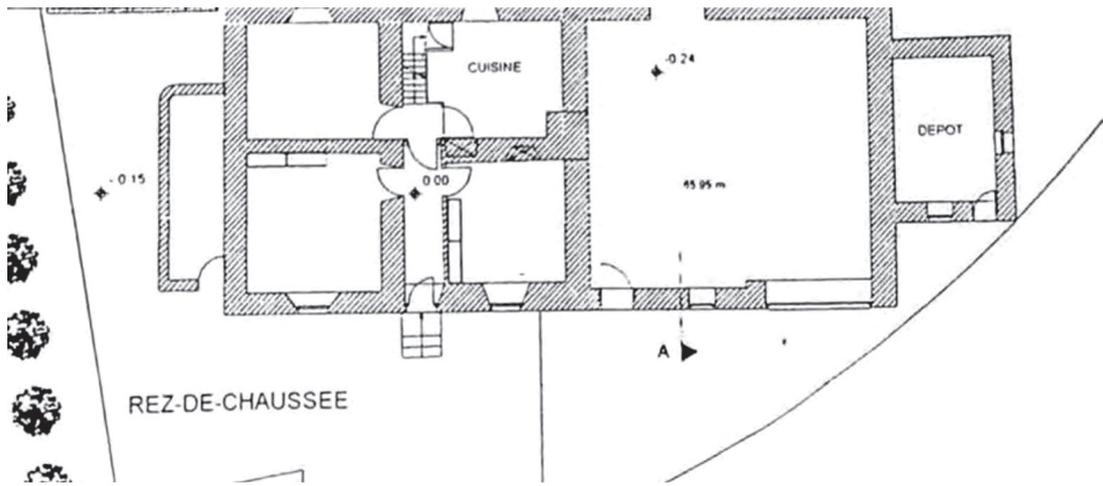
Rentrée 2018:

- mise en service et début du projet „Sproochenhaus VTT“

3.5 Situation géographique et plans







3.6. Programme de construction

Module salle de classe

- 2 salles de classe (25 m²) y incluant 2 salles conjointes de (10 m²)
- 1 salle de travaux manuels (6 élèves)
- 1 sanitaire, élèves

Administration

- 1 bureau, direction
- 1 bureau, psychologue
- 2 bureaux, éducateurs
- 1 local pour archives
- 1 salle de réunion
- 1 sanitaire, administration

Locaux à disposition du corps enseignant

- 1 salle de réunion

Séjour

- 1 cuisine
- 1 réfectoire
- 1 salle de jeux
- 1 espace pause

Lieu de mémoire

Un lieu de mémoire accessible de l'extérieur sera prévu, rappelant la mémoire de **Max Goergen** comme celle du **Sproochenhaus** comme entité indépendante.

3.7 Divers

La rénovation tiendra compte de l'importance historique de la maison et de son inscription à l'inventaire supplémentaire *des immeubles classés monument national*, sous le numéro 421/2524, sur arrêté ministériel du 15 février 2010.

*

„BESOINS EN INFRASTRUCTURES“

LYCEE A CLERVAUX

Besoins en infrastructures

*Cycle moyen et cycle supérieur de l'EST
division supérieure de l'ES*

Situation actuelle

1. Infrastructure définie par la loi du 13 juin 2013

- 1.1 Détail de l'offre scolaire
- 1.2 Les salles de classe

Besoins en infrastructures

2. Cycle/division supérieur(e) – partie pédagogique

- 2.1 Objectifs du plan directeur sectoriel „lycées“
- 2.2 Pôles d'enseignement
- 2.3 Les faits démographiques
- 2.4 L'implantation d'un lycée à Clervaux
- 2.5 Modèle de répartition de l'offre scolaire à l'intérieur des pôles d'enseignement
- 2.6 Evolution de la population dans la zone de recrutement du lycée à Clervaux
- 2.7 Evolution de la population scolaire dans les communes de la zone de recrutement du lycée à Clervaux
- 2.8 Organisation régionalisée des transports scolaires
- 2.9 Agrandissement du lycée à Clervaux
- 2.10 Répartition de la croissance sur le pôle d'enseignement Nord
- 2.11 L'offre scolaire du lycée
- 2.12 Capacité d'accueil du lycée
- 2.13 Assise régionale du lycée
- 2.14 Makerspace

3. Détail de l'offre scolaire

- 3.1 Régime technique
- 3.2 La formation professionnelle
- 3.3 Division supérieure de l'enseignement secondaire
- 3.4 Brevet de technicien supérieur - informatique

4. Répartition des heures de cours des grilles horaires par type de salle de classe

- 4.1 Régime technique, division technique générale
- 4.2 Formation professionnelle initiale – formation de technicien (DT)
- 4.3 Formation professionnelle initiale – DAP Formation professionnelle de base – CCP
- 4.4 Division supérieure de l'enseignement secondaire
- 4.5 Brevet de technicien supérieur - informatique

5. Détermination des besoins en salles de classe

- 5.1 Récapitulation des heures de cours par type de classe
- 5.2 Adaptations, synergies et économie
- 5.3 Nombre des différents types de salles de classe

- 6. Programme de construction
 - 6.1 Structure d'enseignement
 - 6.2 Structure d'administration
 - 6.3 Structure d'accueil
 - 6.4 Les infrastructures sportives
- 7. Bases légales

*

SITUATION ACTUELLE

1. Infrastructure définie par la loi du 13 juin 2013

1.1 Détail de l'offre scolaire

Le nombre total de classes du nouveau lycée est de 34. La répartition est indiquée ci-après par année d'études et par voie de formation.

	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre d'élèves min.</i>	<i>Nombre d'élèves max.</i>
EST	26	342	446
ES	8	144	200
Total	34	486	646

* EST: enseignement secondaire technique

* ES: enseignement secondaire

En référence aux paramètres de modélisation, les tableaux ci-après informent également sur le calcul de la capacité optimale du lycée Clervaux qui se situe entre 486 et 646 élèves.

Division inférieure ES

<i>Année d'études</i>	<i>Nombre de classes</i>
7e secondaire	2
6e secondaire	2
5e secondaire	2
4e secondaire	2
Total classes:	8

Cycle inférieur EST

Le cycle inférieur complet de l'enseignement secondaire technique comprend 26 classes avec une capacité d'accueil se situant entre 342 et 446 élèves. La répartition des classes est la suivante:

<i>Année d'études</i>		<i>Nombre de classes</i>
7e	7e secondaire technique	4
	7e adapt	2
	7e régime préparatoire	2
8e	8e théorique	4
	8e polyvalente	1
	8e régime préparatoire	2
9e	9e théorique	3
	9e poly	1
	9e pratique	1
	9e régime préparatoire	2
EDIFF		2
ACCU		2
Total classes:		26

*Répartition des heures de cours des grilles horaires
par type de salle de classe*

<i>Classe</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre d'élèves min.</i>	<i>Nombre d'élèves max.</i>
7e secondaire	2	36	50
6e secondaire	2	36	50
5e secondaire	2	36	50
4e secondaire	2	36	50

Division inférieure de l'enseignement secondaire

<i>Classe</i>	<i>Nombre de classes</i>	<i>Nombre d'élèves min.</i>	<i>Nombre d'élèves max.</i>
7e secondaire	2	36	50
6e secondaire	2	36	50
5e secondaire	2	36	50
4e secondaire	2	36	50

Classe	7e secondaire		6e secondaire		5e secondaire		4e secondaire		total ES
	h suiv. grille	total classes 7e	h suiv. grille	total classes 6e	h suiv. grille	total classes 5e	h suiv. grille	total classes 4e	
salle de classe, 60 m ²	15	30	19	38	19,5	39	19	38	145
salle de classe, 70 m ²	4	8	4	8	5	10	4	8	34
atelier artistique	2	4	2	4	2	4	2	4	16
atelier musique	1	2	1	2	0	0	0	0	4
atelier polyvalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
salle de biologie	3	6	1	2	1	2	2	4	14
salle de géographie	2	4	1	2	1,5	3	2	4	13
salle d'histoire	2	4	2	4	2	4	2	4	16
salle d'informatique	0	0	0	0	1,5	3	0	0	3
salle de chimie	0	0	0	0	0	0	2	4	4
salle de physique	0	0	0	0	0	0	2	4	4
éducation sportive	3	6	2	4	2	4	2	4	18

Cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique

Classe	Nombre de classes	Nombre d'élèves min.	Nombre d'élèves max.
7e	12	120	152
8e	7	114	151
9e	7	108	143

Classe	7e	8e	9e	total EST Inf.
Type de salle	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	
salle de classe, 60 m ²	0	0	0	0
salle de classe, 70 m ²	246	138	130	514
atelier artistique	12	10	4	26
atelier musique	6	0	0	6
atelier polyvalent	30	29	29	88
salle de biologie	12	5	9,5	26,5
salle de géographie	12	5	4	21
salle d'histoire	12	10	9,5	31,5
salle d'informatique	8	5	5	18
salle de chimie	0	2,5	4	6,5
salle de physique	2	6,5	9	17,5
éducation sportive	28	16	16	60

1.2 Les salles de classe

Récapitulation des heures de cours par type de classe
se basant sur des grilles horaires existantes

Classe	Enseignement secondaire				Enseignement secondaire technique			total heures cycle inf. ES & EST
	7e	6e	5e	4e	7e	8e	9e	
Type de salle	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	total h suiv. grille	
salle de classe, 60 m ²	30	38	39	38	0	0	0	145
salle de classe, 70 m ²	8	8	10	8	246	138	130	548
atelier artistique	4	4	4	4	12	10	4	42
atelier musique	2	2	0	0	6	0	0	10
atelier polyvalent	0	0	0	0	30	29	29	88
salle de biologie	6	2	2	4	12	5	9,5	40,5
salle de géographie	4	2	3	4	12	5	4	34
salle d'histoire	4	4	4	4	12	10	9,5	47,5
salle d'informatique	0	0	3	0	8	5	5	21
salle de chimie	0	0	0	4	0	2,5	4	10,5
salle de physique	0	0	0	4	2	6,5	9	21,5
éd. sportive piscine	1,5	1	1	1	7	4	4	19,5
éd. sportive salle	4,5	3	3	3	21	12	12	58,5

Synthèse

Classe Type de salle	Total heures cycle inf. ES & EST	Heures de cours	Nombre de salles	Nombre de salles regroupement
salle de classe, 60 m ²	145	145	5	8
salle de classe, 70 m ²	548	548	19	18
atelier artistique	42	42	2	2
atelier musique	10	10	1	0
atelier polyvalent ¹	88	132	4	4
salle de biologie	40,5	40,5	2	2
salle de géographie	34	34	2	0
salle d'histoire	47,5	47,5	2	0
salle d'informatique	21	21	1	1
salle de chimie	10,5	10,5	1	1
salle de physique	21,5	21,5	1	1
éd. sportive piscine ²	19,5	19,5	1	1
éd. sportive salle ²	58,5	87,75	3	3

1: Dans les options en atelier du cycle inférieur, les élèves sont groupés par 14 pour des raisons de sécurité; le nombre de leçons inscrites dans les grilles est multiplié par 1,5 (p. ex. 126 h → 189 h).

2: Education sportive: suivant les grilles horaires, 16,75 heures sont prévues pour l'utilisation d'une piscine, et 50,25 heures pour l'enseignement dans une salle d'éducation sportive; toutefois, dans le souci de permettre une pratique simultanée de tous les élèves, de même que pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre d'heures inscrites dans les grilles en salle d'éducation sportive est multiplié par un facteur 1,5.

BESOINS EN INFRASTRUCTURES

2. Cycle/division supérieur(e) – partie pédagogique

2.1 Objectifs du plan directeur sectoriel „lycées“

L'agrandissement du lycée à Clervaux se fonde sur le rapport concernant le plan directeur sectoriel „Lycées“, dit „plan“, qui répond à plusieurs objectifs:

- création de capacités scolaires suffisantes sur le moyen et le long terme
- décentralisation de l'offre scolaire
- réduction des distances pour les élèves
- régionalisation de l'armature scolaire
- équilibrage de l'attractivité des lycées
- optimisation des tailles des établissements scolaires
- renforcement des centres de développement et d'attraction (CDA)
- développement du tissu urbain des régions
- réduction des besoins de déplacement et promotion de l'utilisation des transports en commun.

Le plan a retenu que la région de Clervaux a été identifiée comme vide scolaire relatif c.-à-d., une zone caractérisée par un déficit sensible d'offre scolaire par rapport à l'évolution de la population.

L'objectif du présent projet de construction est de doter le lycée à Clervaux d'une infrastructure répondant à ses besoins. Le programme d'agrandissement consiste à doter le lycée à Clervaux des locaux et d'équipements pour l'organisation du cycle moyen, du cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique et de la division supérieure de l'enseignement secondaire.

2.2 Pôles d'enseignement

L'espace scolaire national a été scindé en 4 pôles d'enseignement, à savoir Centre, Nord, Sud et Est.

Leurs limites correspondent à un groupement régional et fonctionnel de lycées situés dans une même aire géographique et historique déterminée, englobant les communes qu'ils desservent et disposant ensemble de la totalité de l'offre scolaire „usuelle“ afin de bénéficier de l'attractivité suffisante pour optimiser l'organisation scolaire et les possibilités de transport.

Ces pôles sont subdivisés en zones de proximité des lycées qui correspondent, en réalité, aux zones de recrutement prioritaires des lycées au cycle inférieur.

2.3 Les faits démographiques

Entre 1990 et 2014, le total des élèves de l'enseignement postprimaire est passé de 19.432 à 45.316³ unités⁴.

Les causes de l'important accroissement de la population scolaire sont connues: il s'agit de l'augmentation du nombre des naissances, de l'incidence du solde migratoire et de la prolongation de la durée de scolarisation.

2.4 L'implantation d'un lycée à Clervaux

La construction d'un lycée à Clervaux a figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement, notamment les 12 mai et 22 juillet 2005 ainsi que le 21 juillet 2006. L'étude relative à l'opportunité de la création d'un lycée à Clervaux, réalisée en 2006, a confirmé le besoin d'y implanter un lycée offrant le cycle inférieur avec la possibilité d'une extension à moyen terme. Il est à noter aussi que les responsables politiques du pôle Nord du pays soutiennent avec beaucoup d'engagement la création d'un lycée à Clervaux (SICLER et SISPOLO).

3 MENJE – Bildungsbericht 2015 – Les chiffres clés de l'éducation nationale 2013/2014

4 Intégration de quelque 2.000 élèves du régime préparatoire en 1994/95 et d'environ 400 élèves de l'enseignement pour professions de Santé en 1995/96.

Le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005, déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel „Lycées“ a défini la zone de recrutement prioritaire d'un lycée à Clervaux comme suit:

Communes de Clervaux, Consthum, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen, Troisvierges, Weiswampach, Winrange et Kiischpelt. Les communes de Kiischpelt et Winrange sont affectées à deux zones d'inscription, à savoir celle de Clervaux et celle de Wiltz.

2.5 Modèle de répartition de l'offre scolaire à l'intérieur des pôles d'enseignement

Toutes les formations sont offertes, en fonction des besoins, dans chaque pôle, à l'exception des formations spéciales comme celles offertes par le lycée technique agricole et le lycée technique hôtelier Alexis Heck ou encore certaines formations rares comme les métiers du livre et les métiers de la construction et de l'habitat.

En ce qui concerne les formations sans contrainte de rareté qui englobent actuellement 81% des élèves, une répartition nationale homogène est envisagée, sachant qu'à l'heure actuelle ces formations sont déjà présentes dans la plupart des lycées techniques. Ainsi, tout nouveau lycée technique aura dans son offre scolaire la division administrative et commerciale ou la division technique générale du régime technique qui viendront se greffer sur un tronc large formé par la division inférieure de l'enseignement secondaire, les cycles inférieurs de l'enseignement secondaire technique et du régime préparatoire. Ces formations ne nécessitent en effet guère d'infrastructures et d'équipements spécifiques.

2.6 Evolution de la population dans la zone de recrutement du lycée à Clervaux⁵

<i>Commune</i>	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Clervaux	4.041	4.130	4.231	4.358	4.564	4.603	4.735	4.815
Parc Hosingen	2.847	2.870	2.929	2.984	3.083	3.111	3.201	3.297
Troisvierges	2.822	2.842	2.918	2.919	2.962	3.017	3.010	3.039
Weiswampach	1.251	1.282	1.331	1.362	1.396	1.440	1.493	1.572
Winrange	3.652	3.687	3.729	3.782	3.870	3.944	4.008	4.099
Kiischpelt	936	950	943	999	1.024	1.071	1.091	1.110
Total	15.549	15.761	16.081	16.404	16.899	17.186	17.538	17.932

2.7 Evolution de la population scolaire dans les communes de la zone de recrutement du lycée à Clervaux⁶

<i>Commune</i>	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016
Clervaux	341	354	383	418	433	425	398	392
Parc Hosingen	268	286	290	282	266	278	297	305
Troisvierges	310	307	301	295	268	265	259	261
Weiswampach	116	123	128	128	127	137	122	119
Winrange	375	377	354	348	350	343	336	329
Kiischpelt	112	115	100	97	94	104	104	99
Total	1.522	1.562	1.556	1.568	1.538	1.552	1.516	1.505

5 Source: Stavec – Spécification: Pour 2011: date du recensement général de la population. Pour les autres années: situation au 1^{er} janvier; – fusion des communes: 28.5.2009: Clervaux, Heinerscheid, Munshausen; 24.5.2011: Consthum, Hoscheid, Hosingen (source: Legilux)

6 Source: MENJE – spécification: chiffres de la rentrée – fusion des communes: 28.5.2009: Clervaux, Heinerscheid, Munshausen; 24.5.2011: Consthum, Hoscheid, Hosingen (source: Legilux)

2.8 Organisation régionalisée des transports scolaires

Toutes les communes (et localités) du canton de Clervaux sont reliées à la ville de Clervaux par les transports publics (trains et bus).

L'étude des transports scolaires a clairement mis en évidence des espaces mal desservis où les élèves passent trop de temps pour se rendre à l'école. La région de Clervaux fait partie de ces espaces tout en étant cependant bien desservie par des lignes centripètes. En donnant au lycée à Clervaux une assise régionale forte, flanquée par une bonne coordination entre les horaires des bus de la région et ceux des cours du lycée, une bonne accessibilité scolaire s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les transports publics non spécifiquement scolaires, est assurée.

La situation géographique de certaines communes permettra aux élèves de faire un choix entre les centres scolaires de Wiltz, de Diekirch/Ettelbruck et de Clervaux. Il s'agit notamment des communes de Wintrange, Kiischpelt et Hosingen, où l'offre de transport existante sera probablement déterminante pour le choix des élèves.

2.9 Agrandissement du lycée à Clervaux

L'analyse démographique prenant en compte la répartition de la croissance des effectifs scolaires sur les pôles d'enseignement identifie un besoin en infrastructures supplémentaire au nord du pays. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Gouvernement de décider sur un agrandissement du lycée à Clervaux.

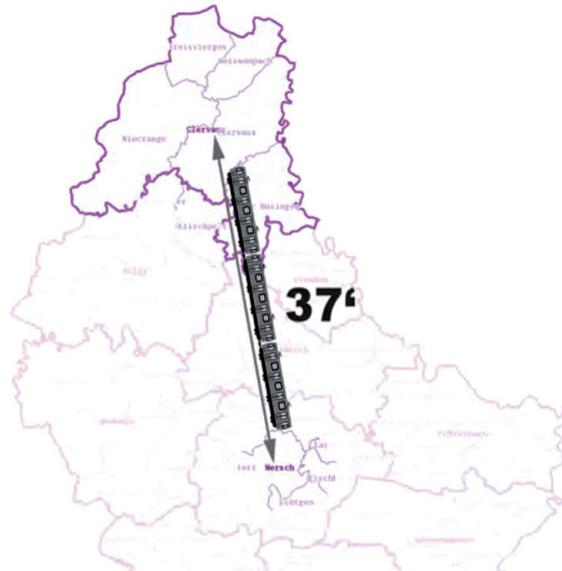
2.10 Répartition de la croissance sur le pôle d'enseignement Nord



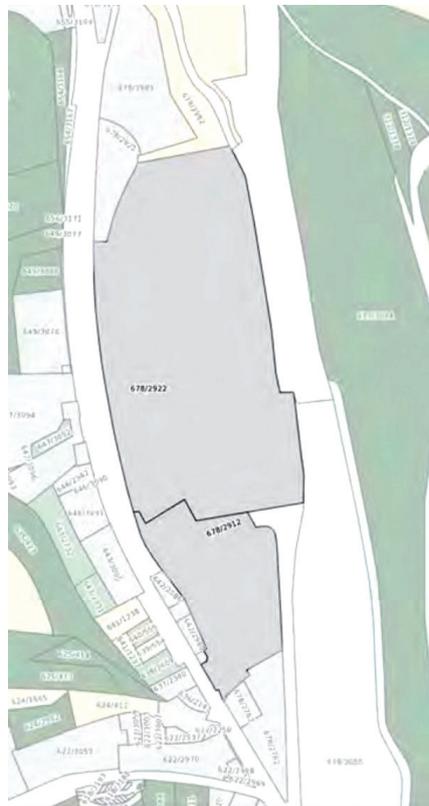
La zone d'inscription prioritaire de Clervaux dispose en 2015/2016 d'un potentiel d'élèves de 1.505 (tous les cycles), respectivement de 803 (cycle moyen, cycle supérieur, division supérieure). Il s'agit là d'un potentiel maximal, puisqu'une partie des élèves continuera à être affectée au lycée respectif offrant une certaine spécialité.

Le site de Clervaux présente le grand avantage d'être connecté immédiatement au réseau ferroviaire, ce qui permettra à une certaine partie des élèves du futur lycée d'effectuer le trajet en train.

Le fait que le lycée à Clervaux est le seul lycée inscrivant dans son projet pédagogique l'intégration des technologies de l'information et de la communication, et ceci dans tous ses ordres d'enseignements, que le lycée à Clervaux offre entre autres des spécialisations d'enseignement et des formations professionnelles, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), a pour conséquence qu'il attire des élèves venant de toutes les contrées du pays, voire même de la Grande Région.



L'enceinte du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ainsi que de la division inférieure de l'enseignement secondaire se trouvent sur la parcelle 678/2922. L'agrandissement pourrait être réalisé sur la parcelle 678/2912; une parcelle de 0,86 ha qui se trouve dans la propriété de l'Etat.



Cette surface totale est suffisante pour l'implantation d'un lycée de taille moyenne, offrant à la fois le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique et la division inférieure et la division supérieure de l'enseignement secondaire, d'environ 1.100 élèves.

2.11 L'offre scolaire du lycée

En concordance avec le plan, l'offre scolaire du lycée à Clervaux comporte la division inférieure de l'enseignement secondaire ainsi que le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Quant à l'orientation, le lycée à Clervaux a une approche holistique et globale de la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation. L'orientation TIC du lycée, qui représente l'ensemble des technologies informatiques contribuant ainsi à une véritable révolution socioculturelle principalement grâce à leurs applications dans le champ économique, sera à même de répondre aux besoins du monde économique. Non seulement les TIC sont omniprésentes dans tous les domaines professionnels et leur utilisation quotidienne étant devenue incontournable pour rester compétitif, à l'instar de beaucoup d'entreprises nouvellement créées purement TIC, et suite au développement régional envisagé par les pouvoirs politiques qui prévoient l'implantation d'une zone spécifique nationale réservée à des activités audiovisuelles et de télécommunications ayant un besoin important en personnel qualifié en TIC dans le canton de Clervaux.

Dans le canton de Clervaux, quelque 800 emplois sont en étroite relation avec les métiers de la construction. Voilà pourquoi l'offre scolaire est complétée par divers régimes de la formation professionnelle qui sont tous en relation avec le domaine de la construction, de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures.

Pour des raisons pédagogiques et en vue d'une utilisation rationnelle des infrastructures et équipements, il y a lieu de regrouper verticalement les formations de la même spécialité, notamment pour les formations en relation avec les technologies de l'information et de la communication, ainsi que pour celles en relation avec le domaine de la construction.

Par son agrandissement, le lycée offre en outre la division informatique au régime de la formation de technicien, la section des informaticiens au régime professionnel, la division génie civile au régime de la formation de technicien, la section des dessinateurs en bâtiments, la section maçonnerie, la section des photographes, la section des cuisiniers et la section des conseillers en vente au régime professionnel.

De plus, le cycle complet de la division technique générale ainsi que le cycle complet de la section sciences naturelles seront également offerts au lycée à Clervaux.

Enfin, l'offre est complétée par le cycle complet de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Le lycée à Clervaux offre le cycle de spécialisation „sciences naturelles – mathématiques“ qui sera complété par des cours de bio-informatique.

D'autre part, en vue d'assurer un démarrage dans de bonnes conditions et en respect du renforcement de la complémentarité régionale et des spécialisations nationales, le lycée à Clervaux collaborera très étroitement avec le Lycée du Nord à Wiltz, le Lycée Classique de Diekirch, le Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg, le Lycée Josy Barthel à Mamer et le Lycée technique de Bonnevoie.

2.12 Capacité d'accueil du lycée

Suivant la modélisation de la capacité optimale, les effectifs du lycée à Clervaux se situent entre 1.000 et 1.200 élèves, répartis en 83 classes, ce qui constitue au vu des lycées existants et des expériences du terrain une taille optimale pour le bon fonctionnement d'un lycée mixte, à dominance EST et offrant des formations du secteur prioritairement à haute technicité et du secteur tertiaire.

2.13 Assise régionale du lycée

Au vu de la position de la localité de Clervaux qui fait le cap nord de l'axe central nord-sud, au vu de la situation géographique du canton de Clervaux qui avoisine au nord et à l'ouest la Belgique, à l'est la Rhénanie-Palatinat de l'Allemagne et au sud les cantons de Wiltz, Diekirch et Vianden, le lycée à Clervaux, offrant à la fois le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique et la division inférieure et la division supérieure de l'enseignement

secondaire, pourra contribuer tant au niveau formatif, culturel et social au développement d'une zone rurale, en pleine expansion ainsi que de la Grande Région.



C'est pourquoi il importe que le lycée:

- devienne un lieu d'échange intensif avec les entreprises;
- devienne une plate-forme pour organiser des activités culturelles;
- mette en place un programme de formation pour adultes;
- promeuve l'échange régulier entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Le concept d'ensemble du nouveau complexe scolaire devra donc permettre aux collectivités locales et régionales d'utiliser les infrastructures en dehors des heures de cours en tant que plate-forme d'échange et de développement régional.

2.14 Makerspace

Placés sous le signe de la créativité – Conçus comme lieux de découverte, le makerspace est un espace créatif et pluridisciplinaire ouvert aux jeunes (élève ou non) et à toutes autres personnes intéressées à utiliser de manière créative les nouveaux médias pour réaliser leurs propres projets numériques.

Les activités proposées dans le makerspace stimulent les talents, incitent les jeunes à s'intéresser aux outils technologiques et les motivent à s'investir davantage dans ce domaine.

Contrairement à une salle de classe classique, où la transmission des savoirs se retrouve au premier plan, le makerspace est placé entièrement sous le signe de la créativité, de l'expérimentation, du bricolage, de l'expérience, de l'apprentissage par l'erreur et de la réalisation concrète de ses idées. Les ateliers mettent l'accent sur la programmation, la cryptographie, la robotique, le design, la conception audiovisuelle et bien plus.

Equipement – Le makerspace fonctionne selon le principe de l'éducation non formelle. Il n'existe aucune hiérarchie enseignant/élève. Le makerspace est équipé de machines qui peuvent être utilisées par les jeunes et par les formateurs: outils manuels, ordinateurs, fers à souder, robots, imprimante 3-D ainsi que de pièces plus complexes, telles qu'un laser de découpe et bien plus. Il va de soi que ces machines sont manipulées avec l'aide d'experts.

Un espace ouvert à tous – Le makerspace au lycée à Clervaux est ouvert à tous: élèves des écoles fondamentales et des autres lycées, maisons-relais, maisons des jeunes ...

Instigateur de compétences – Selon le principe de l'éducation non formelle, les makerspaces permettent de développer des compétences en complément de celles visées dans les programmes scolaires: l'esprit „out-of-the-box“, la résolution de problèmes, le teamwork, l'esprit entrepreneurial, sans oublier les compétences numériques qui gagnent aujourd'hui en importance, tout particulièrement dans le monde du travail.

3. Détail de l'offre scolaire

Le nombre total de classes du lycée après l'agrandissement est égal à 83. La répartition est indiquée par année d'études et par voie de formation dans les tableaux qui suivent.

En référence aux paramètres de modélisation, les tableaux ci-après informent également sur le calcul de la capacité optimale du lycée à Clervaux qui se situe entre 1.000 et 1.200 élèves.

3.1 Régime technique

L'offre scolaire au régime technique, avec une capacité d'accueil pour au moins 160 élèves, comprendra:

- 4 classes de la division technique générale
- 4 classes de la division sciences naturelles

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>	<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e technique générale	1	10e sciences naturelles	1
11e technique générale	1	11e sciences naturelles	1
12e technique générale	1	12e sciences naturelles	1
13e technique générale	1	13e sciences naturelles	1
Total:	4 classes	Total:	4 classes

3.2 La formation professionnelle

La formation professionnelle initiale – formation de technicien (DT)

L'offre scolaire à la formation professionnelle initiale - formation de technicien, avec une capacité d'accueil pour au moins 240 élèves, comprendra:

- 8 classes de la division informatique
- 4 classes de la division génie civil

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>	<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e informatique	2	10e génie civil	1
11e informatique	2	11e génie civil	1
12e informatique	2	12e génie civil	1
13e informatique	2	13e génie civil	1
Total:	8	Total:	4

La formation professionnelle initiale (DAP) et la formation professionnelle de base (CCP)

L'offre scolaire à la formation professionnelle initiale – DAP et à la formation professionnelle de base CCP avec une capacité d'accueil pour au moins 378 (classes concomitantes $\rightarrow 378/2,5= 151$ élèves par jour) élèves, comprendra:

- 3 classes de la division de l'apprentissage industriel, section des informaticiens
- 3 classes de la division de l'apprentissage industriel, section des dessinateurs en bâtiment
- 3 classes de la division de l'apprentissage artisanal, section des photographes
- 3 classes de la division de l'apprentissage commercial, section des conseillers en vente
- 3 classes de la division de l'apprentissage artisanal, section des métiers du bâtiment – maçon
- 3 classes de la division de l'apprentissage hôtelier et touristique – section des cuisiniers

- 3 classes de la formation professionnelle de base – cuisinier
- 3 classes de la formation professionnelle de base – maçon.

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e informatique	1
11e informatique	1
12e informatique	1
Total:	3

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e dessinateurs en bâtiment	1
11e dessinateurs en bâtiment	1
12e dessinateurs en bâtiment	1
Total:	3

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e photographe	1
11e photographe	1
12e photographe	1
Total:	3

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e maçon (DAP et CCP)	2
11e maçon (DAP et CCP)	2
12e maçon (DAP et CCP)	2
Total:	6

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e cuisinier (DAP et CCP)	2
11e cuisinier (DAP et CCP)	2
12e cuisinier (DAP et CCP)	2
Total:	6

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e conseiller en vente	1
11e conseiller en vente	1
12e conseiller en vente	1
Total:	3

3.3 Division supérieure de l'enseignement secondaire

La division supérieure de l'enseignement secondaire comprendra 3 classes avec une capacité d'accueil pour au moins 60 élèves. La répartition des classes est la suivante:

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
3e sciences naturelles – mathématiques	1
2e sciences naturelles – mathématiques	1
1ere sciences naturelles – mathématiques	1
Total:	3

3.4 Brevet de technicien supérieur – informatique

BTSi

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
BTSi 1	1
BTSi 2	1
BTSi 3	1
Total:	3

4. Répartition des heures de cours des grilles horaires par type de salle de classe

4.1 Régime technique, division technique générale

Division technique générale, section technique générale

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e technique générale	1
11e technique générale	1
12e technique générale	1
13e technique générale	1

<i>Classe</i>	<i>10TG</i>		<i>11TG</i>		<i>12GI</i>		<i>13GI</i>		<i>total classes GI</i>
	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 10TG</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 11 TG</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 12GI</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 13GI</i>	
salle de classe, 63 m ²	15	15	15	15	13	13	15	15	58
salle de chimie	2	2	2	2	0	0	0	0	4
salle de physique	2	2	2	2	0	0	0	0	4
salle de biologie	1	1	0	0	3	3	3	3	7
salle des sciences sociales	2	2	2	2	2	2	2	2	8
salle d'informatique	4	4	4	4	16	16	16	16	40
salle CAD dessin	2	2	3	3	0	0	0	0	5
labo chimie	2	2	2	2	0	0	0	0	4
labo physique	2	2	2	2	0	0	0	0	4
labo biologie	0	0	0	0	2	2	2	2	4
labo télécommunication – réseau	0	0	0	0	2	2	0	0	2
labo électrotechnique	0	0	0	0	2	2	0	0	2
éducation sportive	2	2	2	2	2	2	2	2	8

Division technique générale, section sciences naturelles

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e sciences naturelles	1
11e sciences naturelles	1
12e sciences naturelles	1
13e sciences naturelles	1

Classe	10SN		11SN		12SN		13SN		total classes SN
	h suiv. grille	total classes 10SN	h suiv. grille	total classes 11SN	h suiv. grille	total classes 12SN	h suiv. grille	total classes 13SN	
salle de classe, 63 m ²	14	14	14	14	12	12	12	12	52
salle de biologie	2	2	2	2	2	2	3	3	9
salle de chimie	2	2	2	2	2	2	3	3	9
salle de physique	2	2	2	2	2	2	2	2	8
salle d'informatique	2	2	2	2	2	2	0	0	6
labo biologie	2	2	2	2	2	2	2	2	8
labo chimie	2	2	2	2	2	2	2	2	8
labo physique	2	2	2	2	2	2	2	2	8
salle d'histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	8
salle des sciences sociales	0	0	0	0	3	3	3	3	6
atelier artistique	1	1	1	1	0	0	0	0	2
éducation sportive	2	2	2	2	2	2	2	2	8

4.2 Formation professionnelle initiale – formation de technicien (DT)

Division informatique

Année d'études	Classes
10e informatique	2
11e informatique	2
12e informatique	2
13e informatique	2

Classe	T0IF		T1IF		T2IF		T3IF		total classes T_IF
	h suiv. grille	total classes T0IF	h suiv. grille	total classes T1IF	h suiv. grille	total classes T2IF	h suiv. grille	total classes T3IF	
salle de classe, 63 m ²	8	16	8	16	4	8	5	10	50
salle des sciences sociales	2	4	1	2	2	4	2	4	14
salle de biologie	0	0	1	2	0	0	0	0	2
salle d'informatique	11	22	19	38	32	64	42	84	208
labo télécommunication – réseau	0	0	2,5	5	6	12	0	0	17
labo électrotechnique	2	4	0	0	0	0	0	0	4
atelier informatique	0	0	6	12	0	0	0	0	12
atelier électrotechnique	5	10	0	0	0	0	0	0	10
éducation sportive	2	4	2	4	1	2	1	2	12

Division génie civil

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e génie civil	1
11e génie civil	1
12e génie civil	1
13e génie civil	1

<i>Classe</i>	<i>T0GC</i>		<i>T1GC</i>		<i>T2GC</i>		<i>T3GC</i>		<i>total classes T_GC</i>
	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes T0GC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes T1GC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes T2GC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes T3GC</i>	
salle de classe, 63 m ²	17	17	17	17	13	13	16	16	63
salle des sciences sociales	2	2	1	1	1	1	1	1	5
salle de biologie	0	0	1	1	0	0	0	0	1
salle d'informatique	0	0	0	0	3	3	1	1	4
salle CAD dessin	0	0	0	0	9	9	8	8	17
atelier métiers de la construction	6	6	8	8	0	0	0	0	14
laboratoire béton	2	2	0	0	0	0	2	2	4
salle de dessin technique	7	7	7	7	0	0	0	0	14
atelier maquette	0	0	0	0	2	2	0	0	2
éducation sportive	2	2	2	2	2	2	2	2	8

4.3 Formation professionnelle initiale – DAP

Formation professionnelle de base – CCP

Informaticiens

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e informatique	1
11e informatique	1
12e informatique	1

<i>Classe</i>	<i>00IF</i>		<i>01IF</i>		<i>02IF</i>		<i>total classes 0_IF</i>
	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00IF</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01IF</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02IF</i>	
salle de classe, 63 m ²	1	1	1	1	1	1	3
salle des sciences sociales	1	1	0,5	0,5	1	1	2,5
salle de biologie	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5
salle d'informatique	8	8	4	4	9	9	21
labo télécommunication – réseau	0	0	4	4	3	3	7
labo électrotechnique	0	0	2	2	0	0	2
atelier informatique	2	2	2	2	0	0	4
atelier électrotechnique	2	2	0	0	0	0	2

Dessinateurs en bâtiment

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e dessinateurs en bâtiment	1
11e dessinateurs en bâtiment	1
12e dessinateurs en bâtiment	1

<i>Classe</i>	<i>00DB</i>		<i>01DB</i>		<i>02DB</i>		<i>total 0_DB</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00DB</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01DB</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02DB</i>	
salle de classe, 63 m ²	1	1	1	1	1	1	3
salle des sciences sociales	1	1	0,5	0,5	1	1	2,5
salle de biologie	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5
salle de dessin technique	7	7	7	7	7	7	21
salle CAD dessin	7	7	7	7	7	7	21

Photographes

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e photographe	1
11e photographe	1
12e photographe	1

<i>Classe</i>	<i>00PH</i>		<i>01PH</i>		<i>02PH</i>		<i>total 0_PH</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00PH</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01PH</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02PH</i>	
salle de classe, 63 m ²	1	1	1	1	1	1	3
salle des sciences sociales	1	1	0,5	0,5	1	1	2,5
salle de biologie	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5
atelier photographie	5	5	5	5	8	8	18
salle d'informatique	1	1	1	1	2	2	4

Maçon

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e maçon (DAP)	1
11e maçon (DAP)	1
12e maçon (DAP)	1

<i>Classe</i>	<i>00MC</i>		<i>01MC</i>		<i>02MC</i>		<i>total 0_MC</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02MC</i>	
salle de classe, 63 m ²	1	1	1	1	1	1	3
salle des sciences sociales	1	1	0,5	0,5	1	1	2,5
salle de biologie	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5
atelier métiers de la construction	14	14	14	14	14	14	42

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e maçon (CCP)	1
11e maçon (CCP)	1
12e maçon (CCP)	1

<i>Classe</i>	<i>C0MC</i>		<i>C1MC</i>		<i>C2MC</i>		<i>total C_MC</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C0MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C1MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C2MC</i>	
salle des sciences sociales	2	2	2	2	2	2	6
atelier métiers de la construction	6	6	6	6	6	6	18

Cuisiniers

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e cuisinier (DAP)	1
11e cuisinier (DAP)	1
12e cuisinier (DAP)	1

<i>Classe</i>	<i>00CU</i>		<i>01CU</i>		<i>02CU</i>		<i>total 0_CU (*1/3)</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00CU</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01CU</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02CU</i>	
salle de classe, 63 m ²	11	11	11	11	11	11	11
atelier cuisine	25	25	25	25	25	25	25

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e cuisinier (CCP)	1
11e cuisinier (CCP)	1
12e cuisinier (CCP)	1

<i>Classe</i>	<i>C0MC</i>		<i>C1MC</i>		<i>C2MC</i>		<i>total C_MC</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C0MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C1MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes C2MC</i>	
salle des sciences sociales	2	2	2	2	2	2	6
atelier métiers de la construction	6	6	6	6	6	6	18

Conseiller en vente

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
10e conseiller en vente	1
11e conseiller en vente	1
12e conseiller en vente	1

<i>Classe</i>	<i>00VE</i>		<i>01VE</i>		<i>02VE</i>		<i>total 0_VE</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 00VE</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 01VE</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 02VE</i>	
salle de classe, 63 m ²	7	7	7	7	7	7	21
salle des sciences sociales	1	1	0,5	0,5	1	1	2,5
salle de biologie	0	0	0,5	0,5	0	0	0,5

4.4 Division supérieure de l'enseignement secondaire*Section des sciences naturelles – mathématiques*

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
3e sciences naturelles – mathématiques	1
2e sciences naturelles – mathématiques	1
1ère sciences naturelles – mathématiques	1

<i>Classe</i>	<i>3MC</i>		<i>2MC</i>		<i>1MC</i>		<i>total MC</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 3MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 2MC</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes 1MC</i>	
salle de classe, 63 m ²	16	16	14	14	19	19	49
salle d'histoire	2	2	2	2	2	2	6
salle des sciences sociales	0	0	1	1	0	0	1
salle de biologie	2	2	2	2	3	3	7
salle de physique	2	2	3	3	3	3	8
salle de chimie	2	2	3	3	3	3	8
labo biologie	2	2	2	2	2	2	6
labo physique	1	1	2	2	2	2	5
labo chimie	1	1	2	2	2	2	5
atelier artistique	1	1	0	0	0	0	1
salle d'informatique	4	4	4	4	4	4	12
éducation sportive	1	1	1	1	1	1	3

4.5 Brevet de technicien supérieur – informatique

BTSi

<i>Année d'études</i>	<i>Classes</i>
BTSi 1	1
BTSi 2	1
BTSi 3	1

<i>Classe</i>	<i>BTSi1</i>		<i>BTSi2</i>		<i>BTSi 3 (bachelor)</i>		<i>total classes GI</i>
	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes BTSi 1</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes BTSi 2</i>	<i>h suiv. grille</i>	<i>total classes BSTi 3 bach.</i>	
salle BTSi	35	35	35	35	35	35	105

5. Détermination des besoins en salles de classe

5.1 Récapitulation des heures de cours par type de classe

*Cycle moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique
et division supérieure de l'enseignement secondaire*

<i>Classe</i>	<i>BTSi</i>	<i>ES</i>	<i>RT</i>	<i>Techn.</i>	<i>DAP CCP</i>	<i>total cycle sup</i>
<i>Type de salle</i>	<i>h suiv. grille</i>					
salle de classe, 63 m ²	0	49	110	113	54	326
salle de chimie	0	8	13	0	0	21
salle de physique	0	8	12	0	0	20
salle de biologie	0	7	16	3	2,5	28,5
salle d'histoire	0	6	8	0	0	14
salle des sciences sociales	0	1	14	19	18,5	52,5
labo chimie	0	5	12	0	0	17
labo physique	0	5	12	0	0	17
labo biologie	0	6	12	0	0	18
salle de dessin technique	0	0	0	14	21	35
atelier artistique	0	1	2	0	0	3
salle d'informatique	0	12	46	212	25	295
salle d'informatique BTSi	105	0	0	0	0	105
salle CAD dessin	0	0	5	17	21	43
labo télécommunication – réseau	0	0	2	17	7	26
salle électrotechnique	0	0	2	4	2	8
atelier informatique	0	0	0	12	4	16
atelier électrotechnique	0	0	0	10	2	12
laboratoire béton	0	0	0	4	0	4
atelier métiers de la construction	0	0	0	14	60	74
atelier maquette	0	0	0	2	0	2
atelier photographie	0	0	0	0	18	18
atelier cuisine	0	0	0	0	51	51
éducation sportive	0	3	16	20	0	39

5.2 Adaptations, synergies et économie

Type de salle	total cycle sup	Total suite aux adaptations	Nombre de salles	Remarques
salle de classe, 63 m ²	326	392,5	16	
salle de chimie	21	21	0	la salle de chimie du bâtiment s'accommode aux leçons exigées
salle de physique	20	20	0	la salle de physique du bâtiment s'accommode aux leçons exigées
salle de biologie	28,5	28,5	1	
salle d'histoire	14	0	0	leçons d'histoire sont rajoutées au total salle de classe 63 m ²
salle des sciences sociales	52,5	0	0	leçons de sciences sociales sont rajoutées au total salle de classe 63 m ²
labo chimie	17	17	0	le laboratoire de chimie du bâtiment s'accommode aux leçons exigées
labo physique	17	17	0	le laboratoire de physique du bâtiment I s'accommode aux leçons exigées
labo biologie	18	18	1	
salle de dessin technique	35	35	1	une salle de classe de 80 m ² est parfaitement adaptée à cet enseignement
atelier artistique	3	3	0	les salles d'artistique du bâtiment s'accommodent aux leçons exigées
salle d'informatique	295	295	10	
salle d'informatique BTSi	105	105	3	
salle CAD dessin	43	43	2	
labo télécommunication – réseau	26	26	1	
salle électrotechnique	8	8	1	
atelier informatique	16	28	1	atelier polyvalent info/électrotechnique
atelier électrotechnique	12	0	0	ces leçons sont rajoutées à l'atelier informatique
laboratoire béton	4	0	0	leçons sont rajoutées à l'atelier métiers de la construction
atelier métiers de la construction	74	78	2	avec salle d'instruction commune et partie „laboratoire béton“
atelier maquette	2	2	0	les salles d'artistique du bâtiment s'accommodent aux leçons exigées
atelier photographie	18	18	0	la salle MITIC est parfaitement adaptée à la formation des photographes
atelier cuisine	51	51	2	avec salle d'instruction commune
éducation sportive	39	39	2	1 salle fitness/musculation et 1 projet VTT

5.3 Nombre des différents types de salles de classe

En vue d'une occupation rationnelle des infrastructures, les établissements doivent organiser l'enseignement de manière à utiliser les salles de classe, les salles spéciales et les ateliers professionnels pendant 26, 30 respectivement 35 heures hebdomadaires.

Salles de classe

En se basant sur les minima d'utilisation précités, le tableau qui suit indique la quantité de salles de classe nécessaires pour pouvoir assurer les heures de cours prescrites dans les grilles horaires.

<i>Type de salle</i>	<i>Heures de cours</i>	<i>Nombre de salles</i>
salle de classe, 63 m ²	392,5	18*
salle de classe, 80 m ²	35	1**

* Transfert et regroupement de l'enseignement des sciences sociales et d'histoire dans une salle de classe standard.

** L'enseignement dessin technique peut se faire dans une salle de classe standard de 80 m².

Salles spéciales

En se basant sur les minima d'utilisation précités, le tableau qui suit indique le nombre de salles spéciales nécessaires pour pouvoir assurer les heures de cours prescrites dans les grilles d'horaires.

<i>Type de salle</i>	<i>Heures de cours</i>	<i>Nombre de salles</i>
salle de biologie	28,5	1
labo biologie	18	1
salle de dessin technique	35	1
salle d'informatique	295	10
salle d'informatique BTSi	105	3
salle CAD dessin	43	2
labo télécommunication – réseau	26	1
salle électrotechnique	8	1
atelier informatique	28	1
atelier métiers de la construction	78	2
atelier cuisine	51	2
éducation sportive	39	2

6. Programme de construction

Afin de faire accélérer les travaux de conception des constructions scolaires, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a élaboré une standardisation des programmes de construction.

Cette standardisation établit les dimensions et les aménagements optimaux des différentes salles de classe, les équipements et connexions indispensables.

Au vu de cette standardisation, le programme de l'agrandissement du lycée à Clervaux inclut les éléments suivants:

6.1 Structure d'enseignement

Module salle de classe

16 salles de classe (63 m²)

1 salle de dessin technique (salle de classe 80 m²)

Module des sciences (biologie, chimie, physique)

- 1 salle de biologie
 - 1 salle de préparation, biologie
 - 1 local de dépôt biologie
- 1 laboratoire de biologie

Module informatique

- 10 salles d'informatique
- 2 salles CAD/informatique (par salle 24 T-workstations)
 - 1 salle de préparation, informatique & espace de réunion pour 24 personnes
- 1 laboratoire de télécommunication et réseau
 - 1 salle de préparation et dépôt, télécommunication et réseau
- 1 atelier informatique
 - 1 salle de préparation et dépôt, atelier informatique
- 3 salles d'informatique BTSi
 - 1 salle serveur BTSi
 - 1 salle de préparation y compris salle de lecture BTSi

Module électronique

- 1 salle électrotechnique
 - 1 salle de préparation et dépôt, électrotechnique

Module atelier à hauteur étendue

- 2 ateliers des métiers de la construction
 - 1 salle d'instruction
 - 1 local de dépôt couvert à l'abri d'humidité, métiers de la construction
 - 1 dépôt couvert, métiers de la construction
 - 1 salle de stockage pour abriter sur palettes les productions des élèves
 - 1 emplacement pour gravats (conteneurs)
 - 1 emplacement pour un silo-tour
 - 1 vestiaire et douches pour 30 élèves
 - 1 bureau, préparation métiers de la construction
- 2 ateliers de cuisine pédagogique
 - 1 salle d'instruction
 - 1 chambre froide
 - 1 salle de réserve produits cuisine
 - 1 salle de plonge
 - 1 local de nettoyage
 - 1 vestiaire et douches pour 30 élèves
 - 1 local de dépôt, cuisine
 - 1 bureau, préparation cuisine

6.2 Structure d'administration

Direction

- 1 bureau directeur adjoint
- 1 secrétariat de direction

Locaux à disposition du corps enseignant

- 1 salle de réunion
- 3 salles de préparation
- 1 cuisinette
- 1 emplacement vestiaire

6.3 Structure d'accueil

Séjour

- 1 hall d'entrée
- 1 loge, concierge
- 1 salle de préparation dans les bâtiments scolaires
- 1 vestiaire et sanitaires
- 1 espace pause
- 1 makerspace

Restauration

- 1 cafétéria à 50 places/salle de jeux

6.4 Les infrastructures sportives

- 1 salle de fitness/musculation
- 1 dépôt et local d'entretien pour 24 vélos tout terrain

7. Bases légales

- Loi du 22 février 2013 relative à la construction d'un lycée à Clervaux
- Loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux
- Cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique
 - o Loi du 29 juin 2005 portant
 - a) fixation des cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique;
 - b) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
 - c) modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement;
 - d) abrogation de la loi du 25 août 1971 portant création de la fonction de professeur de sciences économiques et sociales aux établissements d'enseignement secondaire;
 - e) modification de la loi du 22 juin 1989 portant modification de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement;
 - f) modification de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;
 - g) modification de la loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques;
 - h) modification de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.
- Organisation des lycées et lycées techniques

- Loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques
 - Chapitre 1. Définitions (Art. 1^{er})
 - Chapitre 2. Les lycées (Art. 2 à 4)
 - Chapitre 3. L'organisation des enseignements (Art. 5 à 11)
 - Chapitre 4. La prise en charge éducative des élèves (Art. 12 à 16)
 - Chapitre 5. L'administration des lycées (Art. 17 et 18)
 - Chapitre 6. Les structures des lycées (Art. 19 à 23)
 - Chapitre 7. La direction des lycées (Art. 24 à 27)
 - Chapitre 8. Les services des lycées (Art. 28 à 32)
 - Chapitre 9. Les structures de représentation (Art. 33 à 36)
 - Chapitre 10. L'admission à un lycée (Art. 37 à 40)
 - Chapitre 11. L'ordre intérieur et la discipline (Art. 41 à 43)
 - Chapitre 12. Dispositions abrogatoires et modificatives (Art. 44 et 45)
 - Chapitre 13. Disposition transitoire (Art. 46)
- Projet de règlement grand-ducal portant dénomination du lycée à Clervaux
- Avant-projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux